



Les principes environnementaux mondiaux de CWT

Mai 2024

© 2024 CWT



Les principes environnementaux mondiaux de CWT

Notre engagement

En tant que leader mondial spécialisé dans les voyages d'affaires, les réunions et les événements, CWT reconnaît l'impact de ses opérations et de ses activités commerciales sur le monde qui nous entoure, ainsi que l'impact que l'environnement peut avoir sur nos clients, leurs voyageurs et nos collègues. La responsabilité environnementale fait partie intégrante de notre stratégie, de notre culture et de nos activités quotidiennes.

Élément essentiel de notre parcours vers la neutralité carbone, l'approche environnementale de CWT est renforcée par notre engagement envers la [Science Based Targets Initiative](#) et le [Pacte mondial des Nations Unies dont nous sommes signataires](#). Le Code d'éthique et de conduite des affaires de CWT l'incarne également, l'entreprise s'efforçant d'adopter des pratiques commerciales respectueuses de l'environnement dans toutes ses opérations.

Nos principes

Pour respecter ces engagements, CWT suit les principes directeurs suivants :

1. Nous reconnaissons notre responsabilité d'être un ambassadeur de l'environnement face à l'urgence climatique mondiale ;
2. Nous agissons sur les questions environnementales les plus importantes pour notre organisation et pour le monde en général, en nous assurant ainsi de concentrer nos efforts là où cela compte le plus.
3. Nous sommes à l'avant-garde de la décarbonisation et de la protection des ressources naturelles pour faire progresser CWT vers l'atteinte de la neutralité carbone. Cela inclut, sans s'y limiter : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de scope 1, 2 et 3 dans l'ensemble de nos activités et de notre chaîne de valeur : la gestion de la consommation d'énergie et la protection de la qualité de l'air grâce à l'efficacité et à la transition vers les énergies renouvelables ; la réduction de la consommation d'eau ; la diminution de la production de déchets tout en favorisant les pratiques de réutilisation et de recyclage ; et la protection de la biodiversité autour des zones dans lesquelles nos activités principales ont lieu ;
4. Nous nous engageons activement dans des pratiques environnementales positives et significatives tout en atténuant de manière proactive les impacts environnementaux négatifs résultant de nos activités commerciales et de nos opérations.
5. Nous exerçons nos activités conformément aux lois environnementales de tous les pays dans lesquels nous opérons et nous nous efforçons de dépasser les exigences partout où nous le pouvons ;
6. Nous sommes un employeur responsable, offrant un environnement de travail sûr et sain à tous les employés, avec la durabilité au cœur de cet objectif ;
7. Nous communiquons cette politique à tous les employés, en leur donnant les moyens de soutenir les engagements de CWT en agissant en tant que gardiens de l'environnement dans leur travail quotidien.
8. Nous collaborons avec nos clients, fournisseurs, sous-traitants et partenaires pour leur

permettre de réduire leur propre impact environnemental et de promouvoir la durabilité dans l'industrie du voyage et au-delà.

9. Nous surveillons notre performance et partageons régulièrement des mises à jour sur les progrès avec les parties prenantes internes et externes.
10. Nous révisons régulièrement le contenu de cette politique sous la direction de l'équipe ESG mondiale.

Champ d'application

Ces principes s'appliquent à tous les employés de CWT dans le monde entier et sont pilotés par l'équipe ESG mondiale, sous le parrainage des membres de l'équipe de direction (ELT). Chaque employé est habilité à mettre en œuvre ces principes au quotidien et dans ses relations avec toutes nos parties prenantes. Nous encourageons les employés à signaler (conformément aux lois et réglementations locales) toute conduite environnementale inappropriée à leur responsable, à leur représentant des ressources humaines ou à [notre ligne d'assistance en matière d'éthique](#).

CWT mai 2024